

PLAN DE PRECAUTION 2020
CORONAVIRUS COVID-19
SPL ALPEXPO
PARC DES EXPOSITIONS-SUMMUM-ALPES CONGRES- ESPACE 1968

SOMMAIRE :

- A) CONTEXTE DU PLAN DE PRECAUTION.
- B) PARTIES PRENANTES
- C) RECOMMANDATIONS GENERALES APPLICABLES SUR LES EVENEMENTS PROGRAMMES SUR LES SITES DE LA SPL ALPEXPO
- D) APPLICATION DU PLAN DE PRECAUTION.
- E) INSPECTION COMMUNE.
- F) MESURES MISES EN PLACE PAR LA SPL ALPEXPO OU LES ORGANISATEURS D'EVENEMENTS.
- G) ORGANISATION DES SECOURS.

A) CONTEXTE DU PLAN DE PRECAUTION :

Dans le contexte de l'épidémie de **coronavirus** qui sévit actuellement la SPL ALPEXPO se tient au fait de l'évolution de la situation et de ses implications éventuelles sur ses exposants, visiteurs, partenaires et collaborateurs/trices en vue des manifestations qui auront lieu dans ses murs dans les prochaines semaines.

Les sites gérés par la SPL ALPEXPO demeurent ouverts et les événements se déroulent comme prévus initialement.

Alpexpo est en contact de manière régulière avec l'OMS et les autorités françaises compétentes. La SPL Alpexpo se conformera aux recommandations et mesures édictées par les autorités administratives. Le parc évènementiel de Grenoble a pris les mesures adaptées pour garantir la sécurité sanitaire de ses équipes, clients exposants ou visiteurs, fournisseurs et partenaires. Comme le suggèrent l'Organisation Internationale de la Santé ainsi que d'autres autorités sanitaires, nous encourageons fortement nos exposants et participants à mettre également en place des directives et protocoles appropriés pour contenir et réduire le risque de nouvelle propagation du virus.

B) PARTIES PRENANTES :

ENTREPRISE : SPL ALPEXPO représenté par Monsieur François HEID – Directeur Général.
Responsable sur site mise en place des mesures de précaution : Madame Sylvie TESCONI.
sylvie.tesconi@alpexpo.com
Portable : 06 14 67 67 22
La coordination générale du plan de précaution est assurée par la SPL ALPEXPO.

LOCALISATION : Parc des Expositions « ALPEXPO », « Espace 1968 »,
Palais des Congrès « ALPES CONGRES »,
Salle de Spectacles « LE SUMMUM ».
Adresse : Avenue d'Innsbruck BP 2408 38034 GRENOBLE Cedex 02.
Tel: 04 76 39 66 00 - Fax: 04 76 39 64 49.

C) RECOMMANDATIONS GENERALES APPLICABLES SUR LES EVENEMENTS PROGRAMMES SUR LES SITES DE LA SPL ALPEXPO :

INFORMATIONS SUR LES RECOMMANDATIONS PRISES AU NIVEAU NATIONAL :

Un accueil spécifique des voyageurs est mis en place aux aéroports pour les vols en provenance de :

- Chine (Chine continentale, Hong-Kong, Macao)
- Singapour
- Corée du Sud
- Deux régions d'Italie (Lombardie et Vénétie)
- Iran

La liste de ces zones est mise à jour régulièrement par les autorités sanitaires.

Cet accueil est assuré par des personnels d'association agréées de sécurité civile, en lien avec le service médical de l'aéroport et renforcé de professionnels médicaux et paramédicaux issus -- de la réserve sanitaire du ministère chargé de la Santé.

Les professionnels de santé et établissements de santé ont été informés et des recommandations sur la prise en charge d'éventuels cas en France leur ont été délivrées.

Il a été demandé à chaque Agence régionale de santé d'activer le plan ORSAN REB dans sa région. Objectif : organiser la mobilisation du système de santé pour se préparer à une éventuelle circulation active du coronavirus sur le territoire français

INFORMATIONS SUR LES MESURES DE PROTECTION POUR TOUS :

Restez au courant des dernières informations sur l'épidémie de COVID-19, disponibles sur [le site web de l'OMS](#) et auprès de votre autorité de santé publique nationale et locale. La COVID-19 continue de toucher principalement la population chinoise, avec quelques foyers dans d'autres pays. La plupart des personnes infectées sont légèrement malades et se rétablissent, mais la maladie peut être plus grave pour d'autres. Prenez soin de votre santé et protégez les autres en prenant les mesures suivantes :

- **Nettoyez-vous régulièrement et soigneusement les mains** avec un produit à base d'alcool ou lavez-vous les mains à l'eau et au savon.
Pourquoi ? Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit de nettoyage à base d'alcool tue les virus qui peuvent se trouver sur vos mains.
- **Maintenez une distance d'au moins 1 mètre entre vous et toute personne** qui tousse ou éternue.
Pourquoi ? Lorsqu'une personne tousse ou éternue, elle pulvérise de petites gouttelettes de liquide par le nez ou la bouche qui peuvent contenir un virus. Si vous êtes trop près, vous pouvez respirer les gouttelettes, y compris le virus COVID-19 si la personne qui tousse est atteinte de la maladie.
- **Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche.**
Pourquoi ? Les mains touchent de nombreuses surfaces et peuvent capter des virus. Une fois contaminées, les mains peuvent transmettre le virus aux yeux, au nez ou à la bouche. De là, le virus peut pénétrer dans votre corps et vous rendre malade.
- Assurez-vous que vous et les personnes qui vous entourent respectez une bonne hygiène respiratoire. Cela signifie que **vous devez vous couvrir la bouche et le nez avec votre coude plié ou un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou éternuez.** Ensuite, jetez immédiatement les mouchoirs utilisés.
Pourquoi ? Les gouttelettes propagent le virus. En suivant une bonne hygiène respiratoire, vous protégez les personnes qui vous entourent contre les virus tels que le rhume, la grippe et le COVID-19.
- **Restez à la maison si vous ne vous sentez pas bien.** Si vous avez de la fièvre, de la toux et des difficultés respiratoires, consultez un médecin et appelez à l'avance. Suivez les instructions de votre autorité sanitaire locale.
Pourquoi ? Les autorités nationales et locales disposeront des informations les plus récentes sur la situation dans votre région. En appelant à l'avance, votre prestataire de soins de santé pourra vous orienter rapidement vers le bon établissement de santé. Cela vous protégera également et contribuera à prévenir la propagation de virus et d'autres infections.
- **Restez informé des derniers développements concernant COVID-19.** Suivez les conseils donnés par votre prestataire de soins de santé, votre autorité de santé publique nationale et locale ou votre employeur sur la manière de vous protéger et de protéger les autres contre COVID-19.
Pourquoi ? Les autorités nationales et locales disposeront des informations les plus récentes sur la propagation de COVID-19 dans votre région. Elles sont les mieux placées pour vous conseiller sur ce que les habitants de votre région devraient faire pour se protéger.

D) APPLICATION DU PLAN DE PRECAUTION :

Le présent plan de précaution s'applique à toutes personnes présentes sur les sites gérés par la SPL ALPEXPO. Le respect du plan de précaution fait partie intégrante du contrat qui lie les différentes entreprises et ses sous-traitants, les organisateurs, producteurs, personnels et partenaires, avec la SPL ALPEXPO.

Avant le début des interventions, les chefs des entreprises intervenantes, les organisateurs et leur personnel, les producteurs feront connaître à l'ensemble des personnes intervenantes les informations, instructions et obligations nécessaires à la réalisation de la prestation sur les sites.

Les travaux concernés sont les travaux et interventions sur les bâtiments et équipements, sur les phases de montage, exploitation et démontage dans le cadre des foires et salons, congrès, conférences, réunions, spectacles et événements.

Chaque chef d'entreprise, organisateur, producteur est responsable de l'application des mesures de précaution nécessaires à la protection des personnels qu'il emploie.

Dans le cas du personnel de sous-traitance, Les personnels intervenants dans le cadre de l'opération pour le compte d'une entreprise contractante ou sous-traitante, seront pris en charge par l'encadrement de l'entreprise concernée qui les informera des règles et consignes de sécurité en vigueur dans le cadre du présent plan de précaution, au même titre que leur personnel.

E) INSPECTION COMMUNE :

Les parties prenantes déclarent avoir procédé avant le début de leur intervention à l'inspection commune sur les lieux d'intervention, des installations qui s'y trouvent et avoir pris connaissance des actions mise en place par la SPL ALPEXPO dans le cadre du plan de précaution.

F) MESURES MISES EN PLACE PAR LA SPL ALPEXPO OU LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS :

CONTRÔLE DES ACCES :

Toute personne en provenance des zones infectées, et censée travailler dans l'enceinte des bâtiments de la SPL ALPEXPO, est interdite d'accès. Les zones infectées, sont communiquées par les autorités sanitaires. Les organisateurs incitent notamment les exposants en provenance des zones à risque à s'assurer que leur personnel passe avec succès les contrôles nécessaires et ne montre aucun symptôme d'infection dans les 14 jours précédant leur arrivée en France, de façon à éviter tout risque de propagation pouvant découler de leur présence à Grenoble, vis-à-vis des autres exposants et des visiteurs.

NETTOYAGE ET DESINFECTION :

Désignation d'un interlocuteur « nettoyage » chargé du suivi « nettoyage et désinfection ».

Nettoyage supplémentaire et programme de désinfection dans toutes les zones très fréquentées et utilisation de matériel et de produits de nettoyage et d'assainissement appropriés. Un programme de nettoyage et de désinfection accru pour tous les points de contact à volume élevé, par exemple les zones de restauration, les surfaces, les rampes, les toilettes, les entrées/sorties, les écrans tactiles publics, etc. ...

Mise à disposition de produits nettoyants et désinfectants au public,

SENSIBILISATION ET FORMATION :

Campagne de sensibilisation en ligne et panneaux d'information et de signalétique sur site. Chaque organisateur devra compléter la signalétique du site en fonction des impératifs de son événement.

Sensibilisation de l'ensemble du personnel et des collaborateurs sur les gestes individuels préventifs de base (hygiène personnelle, fréquence d'utilisation de produits désinfection, etc.)

Mise en place d'une nouvelle signalétique (en français et en anglais) sur le site afin de rappeler aux participants les recommandations en matière d'hygiène

Conseils aux exposants ou intervenants sur la mise en place de nettoyage et de désinfection en profondeur des stands, lieux d'interventions et bureaux, ainsi que sur les mesures d'hygiène personnelle et les comportements préventifs de base.

DECHETS :

Des bennes et poubelles supplémentaires sont mises à disposition de l'ensemble des intervenants. Chacun doit évacuer au fur et à mesure et au minimum quotidiennement ses déchets dans les bennes. Les lieux doivent rester propres et les circulations dégagées.

ASSISTANCE MEDICALE SUR PLACE :

Alpexpo vise à assurer sur les événements accueillant un public international un renforcement des équipes médicales sur place. Ces équipes viendront compléter les dispositifs prévisionnels de secours actuels.

Le CHU de Grenoble est situé à 12 minutes d'Alpexpo, il fait partie des établissements retenues par l'Etat dans son plan de maîtrise de l'épidémie. Il dispose d'un personnel formé et équipé, et paré à tous les types de diagnostics et de prise en charge.

G) ORGANISATION DES SECOURS :

Emplacement du PC de sécurité principal des trois établissements est situé dans la zone administrative du Parc des expositions. Le service de sécurité est au minimum composé de 3 agents de sécurité (1 SSIAP 02 et 2 SSIAP 01). Ce dispositif sera complété par les agents de sûreté.

Pendant les heures d'ouverture des bâtiments, un service de sécurité est présent en permanence dans l'établissement.

LES N° D'APPEL D'URGENCE SONT LES SUIVANTS : POSTE DE SECURITE : **04 76 39 64 30** (extérieur) ou **64 30** (interne) Composer le numéro **18 (112)** ou le **15** à partir d'un téléphone portable à prévoir par chaque entreprise avec vérification de la liaison avec le réseau de radio télécommunication concerné

En cas d'urgence, transmettre l'alerte aux agents de sécurité ou aux techniciens présents à proximité. Ils sont en relation « radios » avec le service de sécurité de l'établissement.